



LES SOURCES INÉDITES EN HISTOIRE

Travaux issus des journées d'étude de jeunes chercheurs organisées à l'École nationale des chartes, les 25 et 26 mai 2018, par le centre Jean-Mabillon et l'association Chroniques chartistes.

Études réunies par Léo Davy

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : 13 décembre 2021.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation
commerciale, pas de modification.*

DANS LES PETITS PAPIERS DE L'AMBASSADEUR : REGARDS CROISÉS SUR LE MANDAT DE SON EXCELLENCE CHARLES E. BOHLEN À PARIS (1962-1968)

par ANNE-SOPHIE GROLLEMUND ◆

Dans les petits papiers de l'ambassadeur : regards croisés sur le mandat de son excellence Charles E. Bohlen à Paris (1962-1968)

ANNE-SOPHIE GROLLEMUND ◆

En guise de préambule à notre propos, il est nécessaire de définir la libre communicabilité. D'après le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, il s'agit de la « qualité d'un document ou d'un fonds d'archives que son régime juridique rend accessible au public »¹. La communicabilité constitue un volet particulier de l'accessibilité, qualité qui dépend également de l'état matériel de conservation ainsi que de la présence d'instruments de recherche et de classement. Toutefois, c'est la nature des documents, privée ou publique, qui détermine quelle législation régit les délais de consultation.

En France, où est conservée la moitié des fonds ici exploités, tous les documents d'archives publiques sont en principe librement communicables en vertu de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008, à l'issue d'un délai commun de trente ans de réserve pour toutes les archives qui n'étaient pas des documents administratifs. Seuls les documents qui contiendraient des informations relatives aux armes de destruction massive sont interdits à la consultation. Les exceptions à cette règle sont soumises à l'octroi d'une dérogation auprès du service concerné, fixés par l'article L. 213-2 du Code du patrimoine.

L'objectif premier de mes travaux de recherche autour de la figure de l'ambassadeur américain Charles Eustis Bohlen a été d'observer

¹ Direction des Archives de France, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 14. En ligne : <https://www.francearchives.fr/file/4f717e37a1befc4b17f58633cbc6bcf54f8199b4/dictionnaire-de-terminologie-archivistique.pdf> (consulté le 23 janvier 2019).

le regard de ce conseiller de premier plan du président des États-Unis sur la France de la V^e République, dans le souci de saisir les divergences bilatérales et leur origine dans toute leur complexité. En effet, les historiens américains, notamment Walter Isaacson et T. Michael Ruddy², ont tendance à dépeindre un dialogue bloqué par le gouvernement français, alors qu'outre-Atlantique, les biographes du général de Gaulle, en particulier Alain Peyrefitte, contemporain des événements, mettent l'accent sur le caractère insistant des négociateurs américains. Rassembler les archives conservées dans les deux pays a été la méthode adoptée pour mieux comparer les points de vue et rendre compte des difficultés de communication de part et d'autre de l'Atlantique. Nous souhaiterions aussi revenir sur ce parcours de recherche à l'aune de la communicabilité des documents.

Il convient avant de traiter d'aspects plus techniques de l'étude de livrer un aperçu de son contenu, et plus particulièrement du contexte dans lequel le mandat de Charles E. Bohlen s'est déroulé. Le nommer ambassadeur des États-Unis en France était assurément une démonstration de pragmatisme de la part du jeune président John Fitzgerald Kennedy. Les États-Unis étant plongés dans la tourmente de la crise des missiles cubains, le conflit nucléaire apparaissait inéluctable aux yeux des observateurs les plus avisés. Le diplomate conjugait *cursus honorum* remarquable et affinités avec le président, qui, depuis son accession au pouvoir, le sollicitait sur des sujets qui nécessitaient son expertise de soviétologue. Cité comme l'un des *wise men* de son temps par Walter Isaacson et Evan Thomas³, son parcours et son entourage permettent de mieux appréhender un individu décrit comme *easy-going* et *charming*, doué d'une acuité certaine pour anticiper les réactions à adopter en situation de crise. Dans ce climat de détente des relations internationales encore précaire, cet homme chevronné est appelé pour une mission jugée difficile, qui revient essentiellement à rendre compte des intentions du général de Gaulle quant à la politique extérieure française. Charles

² T. Michael Ruddy, *The Cautious Diplomat : Charles E. Bohlen and the Soviet Union, 1929-1969*, Kent, 1986.

³ Walter Isaacson et Evan Thomas, *The Wise Men, Six Friends and the World they Made : Acheson, Bohlen, Harriman, Kennan, Lovett, McCloy*, Londres, 1987.

E. Bohlen est ainsi nommé ambassadeur des États-Unis à Paris en 1962 et restera à ce poste jusqu'en 1968. Il succède au général James Gavin, qui n'hésitait pas à prendre parti en faveur des thèses françaises auprès de la Maison Blanche, ce qui correspondait de moins en moins à la ligne stratégique du département d'État, favorable à une action diplomatique plus offensive sous la direction de Dean Rusk, secrétaire d'État.

Le mandat d'ambassadeur de Bohlen couvre une période durant laquelle la France développe une politique souverainiste, à la recherche d'une place qui soit à sa hauteur dans le nouvel échiquier mondial. Fort de son expérience sur le terrain, le soviétologue doit interagir avec un personnage qui incarne la Seconde Guerre mondiale et les combats du monde libre, le « grand Charles »⁴, le général de Gaulle, afin de maintenir le dialogue malgré les *a priori* respectifs.

La première phase de la recherche, une fois le parcours de Charles E. Bohlen retracé, a été de collecter des sources officielles attestant de ses actions en poste. En effet, l'éminent soviétologue du département d'État, envoyé en France lors de la crise des missiles cubains en 1962, a laissé des fonds officiels dont le contenu est attendu pour un diplomate : memoranda, correspondance officielle, notes au secrétaire d'État, lettres de créance, réunis dans une trentaine de cartons conservés aux National Archives and Records Administration (NARA, College Park, Maryland)⁵. L'ensemble est complété par des fonds privés de Bohlen conservés à la Library of Congress (Washington D. C.), composés majoritairement de sa correspondance et de ses agendas, ce qui forme une vingtaine de cartons⁶. Ces sources sont étayées par les memoranda de la CIA⁷ – trois cents sont accessibles en ligne sur

4 Expression attribuée à Winston Churchill et souvent employée par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, 1994.

5 National Archives and Records Administration, General Records of the Department of State, 1763-2002, Record Group 59, Records of Ambassador Charles E. Bohlen, 1942-1971.

6 Library of Congress, Manuscript Division, Charles E. Bohlen Papers.

7 En ligne : <https://www.archives.gov/research/intelligence/cia> (consulté le 23 janvier 2019).

ce sujet – et par les *Foreign Relations of the United States*⁸, près de cinq cent pages de reproduction des documents du département d'État des États-Unis.

En France, une vingtaine de cartons d'archives publiques aux archives du ministère des Affaires étrangères⁹ (La Courneuve), et presque autant aux Archives nationales¹⁰ (Pierrefitte-sur-Seine) renferment la correspondance du Quai d'Orsay, les rapports des conseillers à l'Élysée, les notes relatant les détails logistiques ainsi que l'organisation du protocole. Le fonds Maurice Couve de Murville¹¹, conseiller et ministre des Affaires étrangères pendant la période concernée, s'est ajouté. Ces documents sont accessibles uniquement sur demande auprès de la Fondation nationale des sciences politiques (Paris VII^e).

L'action de Bohlen a surtout été analysée à travers les comptes rendus de réunions officielles, qui mettent en relief son impact dans les échanges et la prise de décision, son respect ou au contraire son éloignement de la ligne préconisée par le département d'État ou le président des États-Unis. Si la typologie des sources traitées n'a pas réservé de surprise majeure, l'intérêt de l'étude résidait dans le caractère inédit de certains documents, dont l'exploitation était freinée par des contraintes d'accessibilité, et particulièrement par leur caractère non librement communicable, qu'il s'agisse d'archives privées ou publiques. Celui-ci s'est doublé de difficultés d'accès variées, liées à la déficience des instruments de recherche ou à des problèmes logistiques, principalement l'éloignement géographique des lieux de conservation, ce qui ralentissait les opérations.

Dans le cadre de mes dépouillements, j'ai été confrontée à un délai de communicabilité de cinquante ans, qui s'applique aux documents

8 *Foreign Relations of the United States, 1961-1968* (collection d'archives émanant conjointement de l'ambassade américaine en France et du département d'État), en ligne : <https://www.archives.gov/research/alic/reference/foreign-relations/1961-to-1968.html> (consulté le 23 janvier 2019).

9 Archives du ministère des Affaires étrangères, série Amérique 1952-1963, sous-série États-Unis ; série Amérique 1964-1970, sous-série États-Unis ; série Protocole, sous-série A : corps diplomatique ; série du Secrétariat général, sous-série Entretiens et messages, gouvernement Pompidou 1962-1966.

10 Archives nationales, 5 AG1 : papiers des chefs de l'État, général de Gaulle.

11 Fondation nationale des sciences politiques, fonds Maurice Couve de Murville.

qui « port[ent] atteinte au secret de la défense nationale, aux intérêts fondamentaux de l'État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la protection de la vie privée [...], qui portent une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui font apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice »¹². L'ensemble des documents antérieurs à 1968 étant accessible depuis 2018, peu d'entre eux ont nécessité une dérogation pour être consultés. Celle-ci a été accordée dans chaque cas, sauf pour un carton conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères, qui contient un relevé des Américains à Paris durant l'année 1967 ; celui-ci m'aurait permis de vérifier la présence de certaines personnalités en France à cette date. Après le refus de la direction des Archives de France d'accéder à cette demande de dérogation que lui avait transmise l'administration en charge du versement, j'aurais pu envisager de former un recours auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs. Mais un tel refus invite à rechercher des voies de contournement en se fondant sur la maîtrise du circuit de l'information diplomatique. Je suis en effet finalement parvenue à retrouver dans les archives de la NARA des notes nominatives – à défaut de sauf-conduit – avertissant l'ambassade de la présence sur le sol français de célébrités, d'hommes d'affaires et d'hommes politiques américains. Les conditions de communicabilité des fonds privés étant les mêmes que celles des archives publiques lorsque le producteur ne prévoit aucun protocole de consultation particulier, j'ai pu avoir accès à l'intégralité des cartons que je souhaitais consulter dans le fonds Maurice Couve de Murville à la Fondation des sciences politiques et dans le fonds Charles de Gaulle de la série 5AG des Archives nationales, le tout moyennant deux dérogations.

Du côté américain, il est indispensable de prendre en compte le fonctionnement des institutions locales de conservation. Outre le système spécifique des Presidential Libraries, la numérisation intégrale et la mise en ligne de documents émanant de secteurs sensibles comme la Central Intelligence Agency (CIA) peuvent apparaître

¹² Code du patrimoine, Article L213-2, modifié par la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018, art. 4.

comme des pratiques complètement différentes des coutumes françaises. Toutefois, les normes de communicabilité répondent à des critères internationaux, définis notamment depuis 2010 par le Conseil international des archives, qui a fixé des « principes relatifs à l'accès des archives » permettant d'uniformiser les usages¹³. L'ouverture et la liberté d'accès d'archives en ligne provenant de la CIA m'ont particulièrement surprise, imaginant, à tort, que l'emblématique agence de renseignement aurait dressé de nombreuses barrières pour protéger ses dossiers. À travers ce cas précis, ressort une tendance générale aux États-Unis à développer l'« open data » pour lutter contre les théories complotistes, une tendance initiée depuis les scandales tels que ceux nés à l'instigation de la plateforme Wikileaks à compter de 2007. La priorité est accordée à la lutte contre toute mésinterprétation des difficultés d'accès ou de la non-communicabilité de documents jugés sensibles, des situations qui nuisent à l'objectivité scientifique et créent un climat de défiance envers les archives publiques.

Le financement privé massif d'initiatives culturelles, requérant parfois l'aide de particuliers souvent très investis, a permis la numérisation et la mise en ligne de nombreuses archives librement accessibles ou d'inventaires résumant le contenu de celles qui ne le sont pas encore. Ainsi ai-je rencontré à la NARA une collaboratrice de la Fondation Lincoln, enseignante à la retraite, qui participait bénévolement à une campagne massive de numérisation. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'opérations requérant des connaissances poussées en histoire, celles-ci sont aisées à réaliser par des individus nombreux et motivés, alors qu'elles sont souvent jugées chronophages par les services d'archives.

La communicabilité n'est pas le seul élément qui détermine l'accessibilité d'un document. Certes, l'anticipation des délais liés à l'examen d'éventuelles dérogations a fait partie intégrante de mes plans de recherche. Prendre en considération ce point m'a amenée à fragmenter thématiquement le sujet. En effet, une coupure temporelle ne pouvait se justifier de 1967 à 1968, la densité du travail de l'ambassadeur étant sur le déclin, surtout après ses prises de positions

¹³ En ligne : https://www.ica.org/sites/default/files/ICA_Access-principles_FR.pdf (consulté le 23 janvier 2019).

marquées au sujet de la reconnaissance de la Chine ou bien sur l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Un élargissement du spectre des thématiques abordées a donc été privilégié. La cohérence de la démonstration a gagné en pertinence, puisque le travail en ambassade s'organise par dossiers, quitte à briser momentanément la linéarité temporelle du propos. Mettre à l'arrêt un paragraphe au motif de dépasser l'année 1967 aurait ménagé au mieux un effet de suspense, au pire éveillé l'agacement du lecteur. Cependant, la dérogation soulève rarement des difficultés en France, comme j'ai pu en faire l'expérience. La seule contrainte qu'elle engendre réside dans le fait que les documents doivent être consultés sur place et que leur reproduction est interdite. La prise éventuelle de photographies doit être demandée dans la dérogation.

Ce point met en évidence l'aspect logistique des recherches en archives, qui mérite un développement. Les principaux fonds étudiés se caractérisaient tout d'abord par leur éloignement et leur dispersion ; près de dix mètres linéaires de correspondances et de documents officiels conservés aux National Archives and Records Administration et à la Library of Congress étaient à mettre en relation avec les documents d'un métrage équivalent des Archives nationales ainsi que des archives du ministère des Affaires étrangères. À cela peuvent s'ajouter des contraintes inhérentes au système de classement des archives, ce qui, à défaut d'instruments efficaces, ralentit les recherches. La navigation dans la base de données en ligne de la NARA, extrêmement riche et détaillée, n'est pas un long fleuve tranquille ; le caractère communicable des documents n'y est pas toujours clairement mentionné. Aux archives du ministère des Affaires étrangères, j'ai également travaillé sur des documents de la série Amérique en cours de recotation, ce qui a causé quelques désagréments surmontés grâce à l'aide des conservateurs en charge de la série. Un dossier est même resté introuvable, celui de la Légion d'honneur attribuée à Charles E. Bohlen¹⁴ ; les demandes étant en général ponctuelles, elles permettent aux services de signaler des documents manquants et de perfectionner les arborescences des inventaires, ce qui démontre une fois encore la nécessité de la coopération entre les archivistes et les chercheurs sur ces problématiques.

¹⁴ Archives du ministère des Affaires étrangères, série Protocole, sous-série D, 1399, Légion d'honneur : étrangers nommés en France A-D, 1964-1973.

Ainsi, pour pallier contraintes et lacunes, le chercheur est amené à développer une démarche scientifique innovante, un art de contourner les difficultés. En cela, la deuxième phase de mes travaux, qui a consisté en un croisement de sources indirectes (fonds de l'épouse de l'ambassadeur, Avis Thayer Bohlen), illustratives (extraits de coupures de presse et de journaux télévisés) et privées inédites (entretiens oraux avec ses filles, Avis et Celestine Bohlen) avec les archives publiques et privées conservées à son nom, a été capitale pour éclairer des points qui semblaient voués à rester obscurs. J'ai par exemple utilisé des agendas privés et professionnels de Bohlen afin de dater des papiers agrafés aux memoranda, devenus illisibles après que leur encre a coulé sur du papier pelure extrêmement fin. Mon objectif était à la fois de mesurer plus précisément l'empreinte de Bohlen sur la représentation américaine en France, mais également de reconstituer son quotidien à l'ambassade, de manière à identifier d'éventuelles incohérences de calendrier ou encore des périodes d'activité plus intenses ou des événements qui auraient nécessité plus de préparation.

Mélanger les approches, et restituer avec clarté les points de vue tant des historiens que le sien et celui de ses contemporains s'est avéré difficile, de même que l'interprétation des différences de ton entre l'anglais et le français dans les documents, notamment concernant la distinction des affinités de circonstances de celles plus sincères entre les différents personnages gravitant dans son cercle professionnel, poreux avec sa vie privée. Dans un univers mondain orienté vers des missions au service des américains, il suffit d'un nom comportant un nombre d'occurrences significatives, d'une marque de sympathie appuyée pour un autre, ou à l'inverse d'une absence notable pour jeter le doute et anticiper l'interprétation des faits reliés à ces personnages. Afin de lever ces ambiguïtés sur des documents non librement communicables qui ne m'étaient que partiellement accessibles, ou encore sur des memoranda de la CIA mis en ligne mais comportant un nombre trop important de passages caviardés pour être exploitables, j'ai pensé à enrichir mes recherches d'une campagne d'archives orales avec le concours des deux filles de Bohlen. L'écoute critique de leurs témoignages respectifs n'a pas révélé d'éléments nouveaux, mais m'a permis de mieux comprendre les liens entre l'ambassadeur et les personnalités gravitant autour

de lui. L'éveil de la créativité dans le travail de recherche appelle également à l'exploration de sources dépassant le cadre classique des archives, une pratique qui s'inscrit de plus en plus dans la recherche contemporaine : la presse écrite et les média audiovisuels français et américains ont été utilisés en particulier pour mettre en évidence le décalage qui pouvait exister entre les messages transmis en interne au sein des administrations et ce qui transparaisait publiquement d'un événement tel que le retrait déclaré par de Gaulle des deux commandements intégrés de l'OTAN. On peut y approfondir un méta-discours sur la représentation ; la place de l'ambassadeur en tant que représentant sur le sol français de la première puissance mondiale de l'époque est révélatrice des divergences d'opinions et de la dramatisation croissante des événements sur la scène internationale, désormais retransmis à un public élargi et demandeur d'images et d'émotions fortes principalement côté américain.

Dans le cadre de mon expérience de jeune chercheuse, résoudre les difficultés d'accessibilité aux documents non librement communicables m'a permis d'élaborer des stratégies de recherche inventives. Ce qui est souvent perçu comme un frein à l'information m'a obligée à diversifier mes approches, et ainsi à mettre en valeur des sources en apparence secondaires. S'y retrouver dans les archives de l'ambassadeur aurait été impossible sans le contexte fourni par les archives de presse, par la campagne d'archives orales menée auprès de ses filles ou par ses mémoires. Toutefois, il faut se prémunir du biais de confirmation que des sources indirectes peuvent induire ; ce n'est pas parce qu'un personnage se retrouve dans les petits papiers de Charles E. Bohlen, que ce soit un ami, proche collaborateur ou simplement brillant invité d'une réception précédant un événement, que son action a nécessairement connu une portée notable, même si les écrits de l'ambassadeur le laissent entendre. Il ne s'agit pas d'épouser le point de vue de Charles E. Bohlen, mais de le questionner sans cesse, au moyen de sources multiples.

Par ailleurs, dans une époque marquée par un engouement palpable pour le secret d'État, comme l'a démontré le succès de

l'exposition de 2015 aux Archives nationales sur ce thème¹⁵, il semble primordial de lutter contre les idées reçues sur la qualité de l'information contenue dans les documents requérant des dérogations pour les consulter. Quand on se réfère aux raisons des restrictions d'accès, il en ressort qu'une simple mention d'un nom complet peut amener à protéger un document au nom du droit à la vie privée. Entretenir le goût du sensationnel occulte la démarche historique ; le degré d'accès à une information n'a pas forcément une incidence sur sa qualité et son exploitation se révèle hasardeuse voire dangereuse si elle n'est pas conçue en appliquant un esprit critique aux données et à leurs sources. Cette réflexion s'accorde avec les mots de l'historien et journaliste américain Arthur M. Schlesinger : *Honest history is the weapon of freedom*¹⁶.

ANNE-SOPHIE GROLLEMUND

Archiviste paléographe (prom. 2019)

¹⁵ *Le secret de l'État : surveiller, protéger, informer (xvi^e-xx^e siècle)*, exposition aux Archives nationales, Hôtel de Soubise, 2015.

¹⁶ Arthur M. Schlesinger Jr., *The Disuniting of America : Reflections on a Multicultural Society*, 1991, p. 58.